

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



14141852

Tribunal de commerce de Charleroi
ENTRE LE

11 JUL. 2014

Le Greffier

N° d'entreprise : 0536.268.656

Dénomination

(en entier) : **Domaine de la Genesis**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Chaussée Brunehault(Haul) 381 à 7120 Estinnes

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Modification de la dénomination sociale

D'un procès-verbal dressé par Maître Guillaume HAMBYE, notaire à Mons, en date du 10 juillet 2014, en cours d'enregistrement à Mons 1, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée de droit belge « Domaine de la Genesis», ayant son siège social à Chaussée Brunehault(Haul) 381 à 7120 Estinnes, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination social pour la remplacer par la suivante : « Domaine de Ghanna».

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour le remplacer par le suivant :

« Elle est dénommée «Domaine de Ghanna».

Dans tous documents écrits émanant de la société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement de la mention "société privée à responsabilité limitée" ou des initiales "SPRL" avec le numéro d'entreprise.»»

Vote: Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs aux gérants pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Pour extrait analytique conforme.

Guillaume Hambye, notaire.

Sont annexés une expédition du procès-verbal et les statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/07/2014 - Annexes du Moniteur belge